



**Appel à candidatures pour
les Séjours Scientifiques de Haut Niveau (SSHN)
pour l'année 2009
proposés par l'Institut Français de Coopération
(Service de Coopération et d'Action Culturelle –
Ambassade de France en Tunisie)**

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie informe que dans le but de soutenir le partenariat entre les universités tunisiennes et leurs homologues françaises, l'Institut Français de Coopération propose des Séjours Scientifiques de Haut Niveau (SSHN) et éventuellement des invitations aux enseignants-chercheurs.

Ce programme vise essentiellement à :

- concentrer les moyens mis à la disposition des universités tunisiennes par la coopération française sur les grandes priorités scientifiques retenues par la Tunisie et vers **les champs disciplinaires en sciences de la vie et de la matière, en sciences pour l'ingénieur et en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion**, jugés prioritaires pour le développement de l'enseignement supérieur tunisien,

- dynamiser les échanges entre universités (tunisiennes et françaises) liées par une convention de partenariat. Cet instrument de mobilité doit contribuer à apporter un complément de formation scientifique et technique au bénéficiaire, mais doit également permettre d'instaurer un partenariat durable entre les structures universitaires les plus dynamiques.

Les frais de séjours (d'une quinzaine de jours) sont pris en charge par le Service de Coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France.

Peuvent bénéficier de ces séjours :

- des assistants et maîtres assistants engagés dans la préparation d'une thèse de doctorat ou dans un projet de recherche post-doctoral,

- des maîtres de conférences et professeurs des universités en vue de développer leur activité de recherche, d'établir un partenariat scientifique avec un laboratoire de recherche ou une plate-forme analytique ou de suivre une formation de spécialisation en recherche.

Les candidats sont tenus de présenter leurs dossiers de candidature complets, avant **le 14 janvier 2009, en deux exemplaires** :

- le premier exemplaire sera adressé par voie hiérarchique au président de l'université dont relève le candidat,

- le deuxième exemplaire visé par le chef d'établissement sera adressé directement à l'Institut Français de Coopération.

Pour plus d'informations sur les conditions de candidature et pour télécharger le formulaire, veuillez consulter le site web suivant : **http : www.ifctunisie.org**